

SÉANCE DU 4 DÉCEMBRE 2017

Date de la convocation :

L'an deux mille dix-sept et le quatre décembre à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de FULTOT dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mme Francisca POUYER, Maire.

Etaient présents : M. Serge COLOSIMO, M. Yves LEGENDRE, M. Gérard DUCOUROY, Mme Séverine DIEULLE, M. Nicolas SAVALLE, M. Stephen PRAGNELL.

Absents excusés : M. Bernard BUCAILLE, M. Bruno LECOURT qui donne pouvoir à Mme Francisca POUYER.

Absent : M. Alain MOUQUET.

M. Nicolas SAVALLE est nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté. La séance est ouverte.

Mme le Maire rend compte des décisions qu'elle a prises en vertu de la délégation du conseil Municipal :

- Décision budgétaire modificative : Virement de crédits

Cpte 6713 (Secours et dots)	+ 1 000.00 €
Cpte 022 (Dépenses imprévues)	- 1 000.00 €

LOCATION LOGEMENT 5. RUE DU FRESNAY.

Sur proposition de Mme le Maire,

Le Conseil, après débat, à l'unanimité :

DÉCIDE :

De louer ce logement, au prix mensuel de 500.00 € (cinq cents euros), à compter du 20 décembre 2017 à M. Francis PUPIN; le loyer sera payable à la Trésorerie de Doudeville, la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères récupérable annuellement

De fixer le montant de la caution qui sera demandée aux futurs locataires à un mois de loyer,

DIT :

que le loyer sera révisé chaque année automatiquement en fonction de la variation de l'Indice de Référence des Loyers,

AUTORISE :

Mme le Maire

- à conclure le bail à intervenir
- à commander les diagnostics immobiliers obligatoires dans le cadre de la location de cette maison

La présente délibération annule et remplace la délibération n° 2017-32 du 28 septembre 2017.

POINT SUR LES TRAVAUX.

Voirie : EUROVIA n'a pas transmis de devis complémentaire pour la pose d'enrobé sur le dernier tronçon de la rue des Tisserands. Deux nouvelles entreprises ont été sollicitées (TPRC BEUZELIN et la GRAINVILLAISE). VEOLIA a refait l'enrobé endommagé par une fuite d'eau.

Une réparation urgente des nids de poule, rue du Champ des Oiseaux, est demandée. Ces travaux d'urgence ne peuvent être que provisoires en cette saison. Les réparations plus pérennes seront mises en œuvre dès que les conditions météorologiques seront favorables (mars).

Accessibilité : la mise en place de la bordure chasse-roue sur la rampe d'accès à la mairie a été commandée à MÉTO'CULTURE, pour un montant total HT de 675.95 €.

La modification de l'inclinaison de la rampe de la salle communale a été commandée à M. BIGNON, pour un montant total HT de 1 945.00 €, les travaux débuteront en janvier.

M. Jean-Paul SAUMON a établi un devis pour le remplacement de la porte des sanitaires handicapés, le montant de son devis s'élève 825.60 € HT.

Sur proposition de Mme le Maire, le Conseil Municipal accepte de confier les travaux à l'intérieur du sanitaire handicapés (sauf porte) à EMERGENCE(S), association œuvrant dans le domaine de l'insertion sociale et professionnelle.

Mme le Maire présente des devis établis pour la reprise et le renforcement du parking de la mairie et pour la mise en œuvre de béton bitumeux au niveau des marches de l'escalier menant à la mairie.

TPRC BEUZELIN 2 614.80 €

LA GRAINVILLAISE 4 512.86 €

Mme le Maire est autorisée, après vérifications, à confier les travaux à l'entreprise TPRC BEUZELIN.

Logement 5. Rue du Fresnay : Mme le Maire a demandé à l'association EMERGENCE(S) un suivi du chantier. Ils réaliseront la dalle cette semaine. La réalisation de ce travail sera facturée 290.00 € TTC.

Tracteur communal : Des devis de réparation ont été sollicités vainement auprès de trois entreprises. La tâche étant complexe, il a été décidé de ne pas engager la responsabilité de M. TRINQUET. Le Conseil Municipal le remercie vivement pour sa proposition d'aide. Le devis initial a été renégocié avec les Etablissements DUCASTEL. La facture s'élève à la somme de 3 102.36 €.

Schéma de défense incendie : Le réseau d'eau potable de la commune ne permet pas l'installation de nouveaux poteaux incendie, insuffisance de pression et de débit D'autres types d'équipement devront être mis en place afin d'assurer la défense extérieure contre l'incendie,

essentiellement des citernes enterrées ou à l'air libre. Un travail en étroite collaboration avec le SDIS devra être mené et ce afin de trouver des solutions pratiques et à moindre coût.

Pour travailler efficacement, Mme le Maire propose de constituer un groupe de travail.

Messieurs COLOSIMO et LEGENDRE, membres du Conseil Municipal, sont désignés pour suivre et élaborer le schéma de défense extérieure contre l'incendie de la commune.

DICRIM – PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE.

Mme le Maire présente le projet de DICRIM mis à jour et le soumet à l'avis du conseil municipal, avant approbation par arrêté du maire.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de l'environnement, notamment les articles R 125-9 à R 125-14,
Vu l'arrêté interministériel du 9 février 2005 relatif à l'affichage des consignes de sécurité,
Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2016-21 en date du 04 octobre 2016 portant approbation du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)
Vu l'extension du périmètre du Plan Particulier d'Intervention (PPI) autour du CNPE de Paluel

Entendu l'exposé de Madame le Maire, et sur sa proposition,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

ÉMET un avis favorable sur le projet de mise à jour du DICRIM tel qu'annexé à la présente délibération

Le Plan Communal de Sauvegarde est en cours d'élaboration. Une réflexion devra être menée sur la diffusion de l'alerte : sonnerie de la cloche de l'église, mégaphone, sirène, alerte SMS.

FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES : PROPOSITION DE LA MISSION D'EXPERTISE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE DE LA PRÉFECTURE DE ROUEN.

Mme le Maire donne le compte-rendu de la réunion de restitution des travaux de la Mission d'Expertise Économique et Financière (MEEF), qui s'est tenue le 15 novembre dernier, à la Préfecture de Rouen.

La mission menée par la MEEF a été confrontée à quelques difficultés d'ajustement et de rapprochement liées à une gestion manuelle du suivi comptable et financier des frais de fonctionnement des écoles.

L'examen des documents fournis par la mairie de Doudeville a permis d'établir le taux réel d'occupation des locaux pour les activités scolaires. Le représentant de la Direction Régionale des Finances Publiques a confirmé la hausse des frais de fonctionnement des communes de résidence, à savoir + 35 % pour la maternelle et + 47 % pour l'élémentaire sur les 10 dernières années et a noté des incohérences dans le mode de calcul des déductions opérées sur les fluides.

En conclusion, la MEEF préconise :

- Un calcul du prorata sur les fluides tenant compte du taux réel d'occupation des locaux,
- La mise à disposition des fiches de poste et des plannings du personnel, ainsi qu'une présentation détaillée des frais de fonctionnement explicitant les différentes déductions et modes de calcul,
- L'élargissement de l'assiette des dépenses ouvrant droit à déduction,
- Une nécessaire prise en compte du potentiel fiscal dans la détermination de la participation financière des communes de résidence
- Une réflexion sur la détermination d'un coût moyen départemental

Il convient maintenant de laisser la commune de Doudeville présenter un nouveau calcul des contributions aux frais de fonctionnement des écoles.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur les préconisations de la MEEF.

Après débat, et sur proposition de Mme le Maire, le Conseil Municipal, unanime,

ÉMET un avis **FAVORABLE**

La délibération n° 2017-35 du 28 septembre 2017 est annulée.

CONVENTION DE PARTICIPATION SERVICES PÉRISCOLAIRES.

La commune de Doudeville nous invite à signer une convention si nous souhaitons mettre en place une aide équivalente à la leur pour les services périscolaires. Le Conseil Municipal ne donne pas suite à cette proposition, la commune apportant uniquement une aide pour les cantines scolaires.

NOËL 2017.

Sur proposition de Mme le Maire, le Conseil Municipal décide de maintenir les aides anciennement accordées par le CCAS, aux personnes âgées de plus de 65 ans non imposables à l'occasion des Fêtes de Fin d'année, à savoir 50 € pour un couple, 35 € pour une personne seule.

Il est envisagé pour l'an prochain la distribution de boîtes de chocolats ou de colis pour tous les anciens. Les modalités pratiques seront à définir dans le premier semestre 2018.

L'arbre de Noël des enfants est fixé au dimanche 17 décembre 2017. Dix-neuf enfants sont inscrits pour le spectacle. Sur proposition de Mme Séverine DIEULLE, il est décidé d'offrir un bon d'achat pour l'espace culturel LECLERC, d'une valeur de 15 €, pour les enfants présents (jeunes enfants, enfants de la maternelle et du primaire, adolescents contribuant au spectacle). Les jeunes comédiens et chanteurs recevront indépendamment un livre.

La population Fultotaise sera invitée, la mairie offrira un goûter.

LE COMPTE-RENDU DES DÉLÉGUÉS.

SIVOSSE de Doudeville – Résumé de Mme Séverine DIEULLE

Ont été évoqués au cours du dernier conseil syndical : l'indiscipline dans les transports, les primes de fin d'année, la création d'un poste permanent d'adjoint administratif, le changement d'échelon d'un agent, la convention d'occupation des locaux, les travaux d'accessibilité, la mise en place de la vidéosurveillance.

Mme DIEULLE a relayé la demande de plusieurs mamans quant au déplacement de l'arrêt de bus à proximité de la mairie.

Rencontre avec la Gendarmerie

Suite à un vol de voiture dans le village, Mme le Maire a rencontré les gendarmes. On déplore une augmentation de la petite délinquance dans la région. Mme le Maire prévient avoir demandé des contrôles de vitesse sur la RD50.

Rencontre avec la Direction des Routes

Une évaluation du trafic sur la RD 20 va être prochainement menée. Une limitation à 70 kms/h est envisagée. Mme le Maire a réitéré sa demande d'aménagement de carrefours à sens giratoire.

La parole est donnée à M. et Mme Stéphane GUIROUS. Ils déplorent l'impact acoustique des bandes rugueuses installés sur la RD 20. Mme le Maire précise avoir communiqué leurs doléances à la Direction des Routes. Située en dehors de l'agglomération, cette portion de route est de compétence départementale. Mme GUIROUS, porte-parole de plusieurs habitants, va commander des mesures acoustiques, elle exigera de la commune l'édification d'un mur antibruit si la réglementation des bandes rugueuses n'est pas respectée. Les membres de l'assemblée l'invitent à démarrer une pétition.

Les autres conseils apportés par la Direction des Routes sont les suivants :

- Mise en place de panneaux STOP à l'intersection de la rue des Amoureux et de la rue du Fresnay
- Déplacement du panneau Sens interdit rue des Amoureux au départ de la route
- Rappel de la priorité à droite à l'intersection de la route de l'Hospice et de la route des Autels

QUESTIONS DIVERSES.

Mme le Maire précise qu'elle va signer un contrat de maintenance pour le campanaire de l'église avec la Sté BODET ; montant de la redevance annuelle : 264.00 € TTC.

Sont également évoqués : la réalisation d'un diagnostic de l'éclairage public, les cours de gymnastique douce, l'intervention possible de l'AACD auprès des jeunes du village.